



UNION SCHWEIZERISCHER KURZWELLEN-AMATEURE  
UNION DES AMATEURS SUISSES D'ONDES COURTES  
UNIONE RADIOAMATORI DI ONDE CORTE SVIZZERI  
UNION OF SWISS SHORT WAVE AMATEURS

Member of the International Amateur Radio Union

## INVITATION

### Assemblée ordinaire des délégués 2010

Date/heure: **Samedi 20 février 2010, 10h00**  
Lieu: Bahnhofbuffet Olten  
Participants: **Membres du comité délégués des sections**  
Invités: **Membres de la CdG, rédacteur HB Radio, secrétaire, traducteur, Manager PR, TM Traffic & réseau de secours, Yvonne Unternährer, Leander Gutzwiler, Franz Stutz, Kurt Bindschedler, Groupe de radioamateurs D44TD**

OBJETS	compétent	durée
1. <b>Salutations et constat de la conformité de l'invitation reçue</b>	Président	
2. <b>Silent Keys AD 2009-2010</b> ( <i>selon annexe 01</i> ) Une minute de silence en mémoire des défunts		
3. <b>Constat des sections représentées et des délégués présents</b> Chaque section peut envoyer au maximum deux membres de l'USKA, majeur, membres actifs ou d'honneur; chaque section n'a droit qu'à une voix.	Président	
4. <b>Election des scrutateurs</b>	Président	
5. <b>Décharge du comité sur la base du rapport de gestion pour 2009</b> ( <i>voir HB Radio 6/2009 p. 22 ss.</i> )	Président	
6. <b>Profits et pertes 2009</b> ( <i>voir annexe 2.1</i> ) <b>Bilan au 31 décembre 2009</b> ( <i>voir annexe 2.2</i> ) <b>Commentaires sur quelques comptes choisis</b> ( <i>v. annexe 2.3</i> ) <b>Rapport de la Commission de gestion</b> ( <i>voir annexe 2.4</i> )	Caissier	
7. <b>Budget 2010</b> ( <i>voir annexe 2,5</i> ) <b>Budget 2010</b> ( <i>voir annexe 2.6</i> )	Caissier	

<p><b>8. Propositions des sections et du comité</b></p> <p><b>8.1. Propositions des sections</b></p> <p><b>8.1.1. Proposition de la section Rheintal</b></p> <p>Modification des statuts, art. 29, Raccourcissement du délai</p> <p>Article 29 (actuel):  „Son éligibles au comité les membres actifs ou d'honneur, majeurs résidents en Suisse qui ont été membres actifs ou d'honneur de l'USKA sans interruption pendant les quatre dernières années écoulées. La durée de fonction est de deux ans et prend fin le jour de l'assemblée des délégués.“</p> <p>Article 29 ( nouveau):  „Son éligibles au comité les membres actifs ou d'honneur, majeurs résidents en Suisse qui ont été membres actifs ou d'honneur de l'USKA sans interruption pendant les <b>deux</b> dernières années écoulées. La durée de fonction est de deux ans et prend fin le jour de l'assemblée des délégués“. (voir annexe 3)</p> <p><b>8.1.2. Proposition de la section Fribourg</b></p> <p><b>8.1.3. Proposition de la section Genève</b></p> <p>Financement de la station HB90 (voir annexe 4)</p> <p><b>8.1.4. Propositions de la section Zug</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Constitution d'une Task Force „conditions légales cadres du radio-amateurisme“</li> <li>2. Elimination d'une imprécision dans la procédure d'élection au comité central USKA.</li> <li>3. Amélioration de la communication membres – sections – comité. Création d'une rubrique „Courrier des lecteurs“ dans HBradio et sur www.uska.ch</li> <li>4. Maintien du statut actuel du radioamateurisme. Fixation de l'objectif lors des négociations dans le domaine „UE/obligation de la conformité pour les appareils de radioamateur“. (voir annexe 5)</li> </ol> <p><b>8.1.5. Proposition de la section Radio-Amateurs Vaudois RAV</b>  Concernant les HB3 (<i>voir annexe 6</i>)  Concernant HB9-mobil (<i>voir annexe 6</i>)</p>	Président	
---	-----------	--

<p><b>8.2. Proposition du comité aux délégués</b></p> <p><b>Proposition du comité à l'Assemblée des délégués 2010 au sujet de la modification des statuts (voir annexe 8)</b> Le comité propose à l'Assemblée des délégués 2010 de modifier l'article 21 des statuts comme suit:</p> <p><b>Formulation actuel</b></p> <p>Les motions <b>traitées</b> par les délégués des sections selon l'article 24, numéros 1 à 6 et 13, sont soumises dans un délai de quatre semaines...</p> <p><b>Nouvelle formulation</b></p> <p>Les motions <b>adoptées</b> par les délégués des sections selon l'article 24, numéros 1 à 6 et 13, sont soumises dans un délai de quatre semaines aux membres actifs et d'honneur en vote par correspondance pour acceptation ou refus. ....</p>																		
<p><b>9. Cotisations annuelles 2011</b></p> <p>Le comité propose de fixer les cotisations annuelles comme suit (sans changement par rapport à 2010)::</p> <table data-bbox="319 1120 1085 1388"> <tr> <td>Membres actifs:</td> <td>CHF 75.-</td> </tr> <tr> <td>Membres collectifs:</td> <td>CHF 75.-</td> </tr> <tr> <td>Membres étrangers:</td> <td>CHF 75.-</td> </tr> <tr> <td>Membres passifs:</td> <td>CHF 65.-</td> </tr> <tr> <td>Membres juniors et familles:</td> <td>CHF 40.-</td> </tr> <tr> <td>Abonnement HB Radio:</td> <td>CHF 55.-</td> </tr> <tr> <td>Abonnement HB Radio étranger CEPT:</td> <td>CHF 70.-</td> </tr> <tr> <td>Abonnement HB Radio outre-mer:</td> <td>CHF 80.-</td> </tr> </table> <p>⇒ Le comité recommande d'accepter les cotisations annuelles</p>	Membres actifs:	CHF 75.-	Membres collectifs:	CHF 75.-	Membres étrangers:	CHF 75.-	Membres passifs:	CHF 65.-	Membres juniors et familles:	CHF 40.-	Abonnement HB Radio:	CHF 55.-	Abonnement HB Radio étranger CEPT:	CHF 70.-	Abonnement HB Radio outre-mer:	CHF 80.-	Président	
Membres actifs:	CHF 75.-																	
Membres collectifs:	CHF 75.-																	
Membres étrangers:	CHF 75.-																	
Membres passifs:	CHF 65.-																	
Membres juniors et familles:	CHF 40.-																	
Abonnement HB Radio:	CHF 55.-																	
Abonnement HB Radio étranger CEPT:	CHF 70.-																	
Abonnement HB Radio outre-mer:	CHF 80.-																	

<p><b>10. Admission de nouveaux membres collectifs</b></p> <p>10.1 HB9VD (→ voir annexe 09) Radioamateurs du Nord Vaudois; représentés par HB9ESF</p> <p>10.2 HB9HI (→ voir annexe 10) Association des radio amateurs de la Côte représentés par A. Maurer,</p> <p>10.3 HB9HR (→ voir annexe 11) Amateur Funkverein Horben Radio représentée par: Gehrig Jörg</p> <p>10.4 HB9QT (→ voir annexe 12) No Limit Radio Club Sempachersee représenté par : Kaspar Müller HB9CNV</p> <p>10.5 HB9IRC(→ voir annexe 13) Insurbia Radio Club représenté par: Massimo Silvestri</p> <p>10.6 HB9SRC(→ voir annexe 14) Supsi Radio Club représenté par R. Pamini HB9MGX</p> <p>10.7 HB9MOON (voir annexe 15) Antenne Ricken Süd représentée par Christoph Joos</p> <p>⇒ Le comité recommande d'admettre ces associations en qualité de membres collectifs de l'USKA</p>	Président	
<p><b>11. Nomination du radioamateur de l'année 2009</b></p> <p>L'Expédition 10-GhZ D44TD au Cap-Vert: Pierre-André Probst HB9AZN, Michel Berger, HB9BOI, Michel Burnard HB9DUG et Paul-André Schmid HB9RXV (voir HB Radio 4/2009)</p>	Président	
<p><b>12. Jubilaires membres de l'USKA depuis 50 ans</b> (voir annexe 16)</p>		
<p><b>13. Mise sur pied de commissions spéciales pour l'année 2010</b></p> <p>13.1. Conférence des présidents de section 13.2. Journée OUC 13.3. Journée OUC</p>	Président	

<b>14. Divers / Informations</b>  <b>Prennent congé:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• HB9DTE, Pirmin Kühne (comité)</li><li>• HB9MX, Kurt Bindschedler</li><li>• HB9BVV, Franz Stutz</li><li>• HB9RMW, Leander Gutzwiller</li></ul>	Président	
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Fin env. 13h00</b></li><li>• <b>Suit un apéro (offert par l'USKA)</b></li><li>• <b>Repas de midi en commun</b></li></ul>		

**Annexes:** 01 – 15 mentionnées

Pour le comité  
La secrétaire  
Ramona Witzig, HB9EGG

Birmensdorf, 20 janvier 2010